

L'Envolée Belle



PROJET D'ACCUEIL

Type d'accueil et Contexte Institutionnel

Notre Maison d'enfants « L'Envolée Belle » est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à six ans.

*La Maison d'enfants a une capacité de **14 places**.*

Adresse du lieu d'accueil : 9, rue Bernard Lebon à 6224 Wanfercée-Baulet

☎ 0493/57.94.77 e-mail : lenvolee.belle1919@gmail.com

La Maison d'enfants est organisée au sein du domicile privé de la Directrice mais les espaces de vie consacrés aux enfants sont exclusivement de type professionnel.

Le Pouvoir Organisateur de la Maison d'enfants est une Association sans but lucratif. Il s'agit donc d'un pouvoir privé.

Les parents désireux de confier leur enfant contactent directement la Directrice de la Maison d'enfants (0493/57.94.77). Il s'agit de Madame Béatrice MANGELSCHOTZ.

*La Maison d'enfants est ouverte du lundi au vendredi de **6h à 18h**.*

Les périodes de fermeture sont décidées en janvier de chaque année et transmises aux parents pour le 31 janvier, au plus tard. Ces dernières seront fixées de la manière suivante :

- *Deux semaines consécutives pendant juillet/août (congés d'été) ;*
- *Une semaine entre Noël et Nouvel-An (congés d'hiver) ;*
- *Jours fériés ;*

Les formations continuées et obligatoires du personnel n'excéderont pas deux jours par an.

Actuellement, l'équipe encadrante est composée d'une Infirmière sociale/Directrice, Madame Béatrice MANGELSCHOTZ et d'une puéricultrice, Madame Coralie PANDOLFI. Celle-ci peut toutefois évoluer en fonction de la population d'enfants à gérer simultanément.

Historique

Il était une fois deux professionnelles de l'accueil avides de prendre leur envol telle une chenille confortablement installée dans son cocon qui quitte sa zone de confort pour devenir un beau papillon volant joyeusement, sereinement, librement vers un ciel bleu et sans nuage.

Elles souhaitent surtout accompagner les enfants dans leur envol, les aider à quitter aussi leur cocon en favorisant la relation à l'enfant, en leur proposant un environnement stimulant, en valorisant leurs compétences, en respectant leur rythme et leurs besoins différenciés de manière à les aider à grandir et à s'épanouir.

Ces deux professionnelles expérimentées dans l'accueil et partageant les mêmes valeurs psychopédagogiques ont souhaité ouvrir leur propre milieu d'accueil en tenant compte des besoins des parents pas toujours rencontrés par les structures d'accueil existantes (accueil dès 6h le matin pour les parents navetteurs par exemple).

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité, notre Maison d'enfants a souhaité naturellement développer l'accessibilité de l'accueil en proposant des horaires plus adaptés à la réalité économique de beaucoup de parents installés dans l'entité de Fleurus. Pour des raisons financières, l'accès à la propriété est plus abordable dans notre région même si l'activité professionnelle se déroule à Bruxelles par exemple nécessitant de lourds et longs trajets.

Les articles de référence de ce code de qualité sont repris ci-dessous :

Art. 9. Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.

Art. 12. Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne

Règlement d'Ordre Intérieur

Le Règlement d'Ordre Intérieur ou ROI fait référence aux normes légales de notre action. Il est repris de manière distincte par rapport au présent projet d'accueil.

Mode de fixation de la participation financière des parents

La Maison d'enfants met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière demandée aux personnes qui confient l'enfant. Le montant du forfait est réfléchi de manière à répondre à une réalité socio-économique et d'éviter comme cela toute forme de comportement discriminatoire.

L'Infrastructure : son aménagement, son organisation, son accessibilité...

La Maison d'enfants est implantée dans une zone semi-rurale à proximité d'axes routiers plus importants et proche du Centre-ville de Fleurus mais également d'autres grandes villes comme Velaine, Keumiée, Tamines, Farciennes, Ligny...

Ce milieu d'accueil est facilement accessible de par sa situation et permet un parking aisé tout le long de l'habitation.

L'organisation spatiale des locaux permet :

De permettre une surveillance visuelle constante ;

De favoriser la disponibilité permanente des deux professionnelles tant à l'égard des parents, qu'à l'égard des enfants ;

D'aménager des conditions optimales d'espaces et d'activités qui permettent à chaque enfant d'investir l'espace de vie de manière active et autonome ;

De proposer un environnement stimulant et des activités en respectant les rythmes différenciés, les besoins et les envies de chaque enfant ;

De garantir l'observation des enfants tout au long de la journée d'accueil.

L'organisation de l'infrastructure s'est arrêtée sur l'article 2 du Code de Qualité.

Article 2 : Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.

La Maison d'enfants est organisée au sein du domicile privé de la Directrice et du Président de l'ASBL « L'Envolée Belle ». Ce choix a été mûrement réfléchi et l'agencement mis en place favorise pleinement l'harmonie entre vie privée/vie professionnelle des propriétaires du lieu.

La rénovation, l'aménagement et l'équipement des locaux ont été guidés tant par la volonté d'offrir un accueil de qualité et sécurisé que par le souci de permettre aux enfants d'y vivre des expériences inoubliables dans un cadre convivial et à dimension humaine.

L'organisation « mise en place » est une organisation semi-verticale répartie en deux sections :

LES PETITES CHENILLES : une section très « cocon » pour les bébés/moyens est située au 1^{er} étage du lieu d'accueil ;

LES PAPILLONS : une section pour les enfants moyens/grands est située au rez-de-chaussée du lieu d'accueil.

Un regroupement des deux sections est toutefois prévu entre 6h et 8h30 ainsi qu'entre 16h30 à 18h dans l'espace de vie « LES PAPILLONS ».

L'accessibilité mise en place est organisée de la manière suivante :

Une entrée privative est organisée sur le côté latéral du lieu d'accueil avec un système de vidéo phonie. Cette entrée est réservée à l'ensemble des parents des deux sections.

Toutefois et en dehors des heures de regroupement soit entre 8h30 et 16h30, les parents des enfants faisant partie de la section « LES PETITES CHENILLES » accéderont directement à leur section (1^{er} étage) par l'entrée principale protégée également par un système de vidéophonie.

L'aménagement des locaux a été réfléchi comme suit :

LES PAPILLONS

Cette section est organisée, au rez-de-chaussée, dans une extension semi-vitrée du lieu d'accueil et prévoit :

Un espace d'accueil (4m²) qui permet une transition idéale pour la séparation quotidienne des parents et de leurs enfants. Le personnel accueille les arrivants en veillant à assurer la continuité de la prise en charge des enfants en échangeant les informations indispensables à la transition quotidienne. Des porte-manteaux nominatifs et des casiers personnalisés sont à la disposition des parents pour stocker les effets des enfants. Un plan à langer est également mis à la disposition des parents. Le matériel de voyage (maxi-cosy) sera éventuellement déplacé par le personnel et rangé dans l'espace soins.

Un espace « activité intérieure » (36m²) est organisé de manière à appréhender l'espace, de se diriger vers des zones d'activités (coin créatif, coin moteur, coin symbolique, coin jeux libres, coin refuge, coin lecture...).

Coin symbolique : On y trouve un magasin, une cuisine, une nurserie, un cabinet médical, un établi, un garage et circuit automobile... Les jeux d'imitation favorisent la coopération et le partage.

Coin moteur : on y trouve un module de psychomotricité; un tunnel de jeux avec piscine à balle ; animaux sauteurs... Ce coin permet aux enfants de nouvelles explorations et d'expérimenter le monde.

***Coin créatif :** On y trouve une table et des bancs où l'on peut installer les enfants pour peindre, malaxer et modeler de la pâte, dessiner, créer.*

Les enfants réalisent leur activité de manière autonome ou en interaction avec les pairs, l'activité s'accompagne d'échanges verbaux et s'effectue dans un climat de confiance, de respect et de sérénité. Les activités sont proposées, expliquées, négociées et les enfants peuvent ainsi, petit à petit, intégrer les règles, les normes, les valeurs.

***Coin jeux libres :** On y trouve dans des bacs de rangement accessibles aux enfants de nombreux jeux (jeux d'encastrement, d'emboîtement, d'empilement, ...) et des paniers à trésors dits également des jeux heuristiques (objets de la vie de tous les jours en bois, plastique, métal qui sont bien évidemment sans danger).*

***Coin refuge :** une petite cabane permet à l'enfant de s'isoler, de ne rien faire, de rêver...*

***Coin lecture :** de nombreux livres sont posés sur les petites armoires basses et restent à la disposition des enfants qui peuvent les manipuler dans le respect du matériel et se faire raconter des histoires par le personnel.*

Ponctuellement, une activité « théâtre » peut être organisée dans cette section. Le milieu d'accueil dispose d'un théâtre de guignol et d'un grand choix de marionnettes.

***Coin repas :** Les repas confectionnés dans la cuisine sont servis dans la section (table, bancs, chaises hautes).*

Ce bel espace de vie lumineux donne directement accès à l'espace extérieur et permet une vue magnifique sur l'étang et le petit parc animalier.

Un grand espace « activité extérieure » :

10 m² de cour pour pouvoir utiliser les petites autos, vélos...

4 ares de pelouses avec jeux extérieurs (maisonnette, bascule, tobogan). Un mini potager est mis à la disposition des enfants aux mains vertes.

Ce bel espace verdoyant jouxte un espace animalier clôturé (deux chèvres) et un plan d'eau parfaitement sécurisé et inaccessible aux enfants. Cette approche de la faune ravit les enfants.

Un espace soins (12m²) qui dispose d'un bloc à langer avec, en hauteur, des casiers personnalisés afin d'y ranger les langes, le trousseau et les produits de soins de chaque enfant. Il y a un évier avec eau chaude et froide, une poubelle hermétique, des armoires de rangement, une petite escabelle pour permettre aux enfants plus grands d'accéder au plan de change en parfaite autonomie.

Cet espace permet une surveillance visuelle constante sur l'espace de vie.

A l'entrée de cet espace mais toujours dans l'espace de vie, présence d'un petit bloc sanitaire (2m²) avec wc enfant et évier placé à hauteur d'enfant. Ce coin est délimité par des parois à hauteur d'1,40m afin de préserver l'intimité de l'enfant.

LES PETITES CHENILLES

Cette section est organisée à l'étage, dans une très grande pièce ouverte de 32m² et prévoit :

Un espace change (4m²) avec baignoire, coussin à langer, eau chaude et froide et des casiers de rangement ;

Un espace biberonnerie avec four à micro-ondes pour la préparation des biberons ;

Un espace « activité » (28m²) divisé en deux zones :

***Une zone plus « motrice »** avec un large parc au sol, un parcours moteur (tapis, rampe, petits échelons, divers tableaux d'activités...), des jeux à pousser pour découvrir son corps et son environnement...*

De nombreux paniers sont mis à la disposition des enfants et contiennent des jeux d'éveil sensorimoteur (jeux musicaux, tactiles, d'empilement, d'encastrement, hochets,...) car ils aiment toucher, gratter, mordiller...

La professionnelle développe surtout dans cette section la sécurité affective, l'attachement et veille à apporter, au tout-petit, des repères car il a prioritairement besoin d'être entouré et rassuré.

Elle assure un rôle de maternage et, parallèlement, encourage le bébé dans son développement psychomoteur et à l'exploration : découverte progressive de l'environnement avec ses cinq sens, de son corps et des jouets qui lui sont proposés.

L'aménagement de cet espace est organisé de manière à répondre à ses besoins et favorise les installations au sol pour lui permette de se déplacer le plus naturellement possible.

Pour les enfants qui peuvent ramper et se mettre à quatre pattes, des blocs à grimper en mousse avec des plans inclinés sont proposés pour l'inciter à se hisser, lui permettre d'explorer la hauteur.

La professionnelle se met le plus souvent possible au niveau des enfants, c'est à dire assise sur le sol à côté d'eux afin de les rassurer.

***Une zone plus « cocon »** avec un coin refuge (cabane sensorielle) et un très grand coin « doux » (coussins...).*

Ce coin permet aux enfants de se ressourcer avec un doudou éventuel, de se faire câliner, de câliner des peluches, de se faire raconter des histoires ou d'assister à des petits spectacles de marionnettes...

Les repas qui sont confectionnés dans la cuisine sont servis dans la section. Les biberons sont donnés dans les bras et les enfants sont installés dans des chaises hautes ou dans des relax pour les repas cuisinés.

Pour cette section et les parents qui déposent et/ou reprennent leur enfant en dehors des heures de regroupement soit entre 8h30 et 16h30, un sas de transition est prévu à l'étage. Il dispose d'une table à langer et de casiers personnalisés.

L'ESPACE REPOS

Tant pour Les Papillons que pour Les Petites Chenilles, l'espace repos est partagé en deux fois 16m² et est aménagé à l'étage. Possibilité de séparer les tout-petits des plus grands. Des lits en bois sont prévus ainsi que des sacs de couchage. Un système de babyphone est également installé dans les deux chambres.

Toutefois et afin de favoriser le besoin d'autonomie et la place active des enfants plus grands, quelques lits « couchette » sont prévus.

LA CUISINE

Les repas seront confectionnés dans la cuisine commune du lieu de vie dans le respect de l'application de la législation relative à la sécurité alimentaire dans les milieux d'accueil collectifs de la petite enfance (AFSCA). Cette cuisine dispose d'appareils de cuisson, d'une table de travail, d'un frigo, d'un évier, d'armoires...

Les aliments destinés aux enfants accueillis sont stockés dans une réserve « propre » à l'activité professionnelle avec armoires hermétiques et congélateur.

Même si les rythmes différenciés de chaque enfant sont respectés, des horaires souples ont été fixés pour les enfants en diversification alimentaire afin de ne pas négliger d'autres besoins comme le besoin d'activités et vous sont présentés comme suit :

Déjeuner : de 6 à 8h30 ;

Dîner : de 11 à 12h30 ;

Goûter : de 15 à 16h30.

Le menu est affiché quotidiennement dans l'espace accueil de chaque section et veille à proposer aux enfants des repas équilibrés, diversifiés, dans le respect des produits de saison...

Description des choix méthodologiques et des actions concrètes

Les aspects relationnels sont la source d'une collaboration efficace : ils sont développés et approfondis de façon à répondre aux articles 3, 4, 6, 15, 16, 17, et 18 du code de qualité :

Art. 3. Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art. 4. Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Art. 6. Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Art. 15. Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.

Art. 16. Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Art. 17. Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Art. 18. Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en oeuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

La qualité de la relation et des liens mis en place avec les enfants tient aussi à la capacité que développe la professionnelle d'être "à l'écoute" de l'enfant, de cet enfant-là à ce moment-là, seule façon d'être véritablement en "accordance" avec lui et prendre ses besoins propres en compte.

Une écoute attentive et subtile, une proximité, une observation pertinente, une vraie relation à l'enfant permettent de « nourrir » l'enfant.

Les soins (repas, change...) permettent ces beaux moments de relation individuelle.

Les éléments perturbateurs sont bannis comme les GSM personnels avec lectures intempestives des messages, des mails, des informations face-book....

Le GSM de fonction est consulté dès que les soins, les activités le permettent

Actions concrètes :

Assurer une continuité de l'accueil, une stabilité des personnes, une continuité des interactions et une cohérence des pratiques.

Pour ce faire, les personnes ressources des 2 sections sont désignées comme suit :

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, infirmière sociale prend en charge la section « LES PETITES CHENILLES » ;

Madame Coralie PANDOLFI, puéricultrice prend en charge la section « LES PAPILLONS ».

Cette organisation est réfléchi en fonction des formations de base et spécifiques ainsi que des sensibilités, du potentiel de chacune.

Il n'est toutefois pas exclu, qu'à l'avenir, l'équipe d'accueillante évolue en fonction du nombre d'enfants présents simultanément et ce, afin de répondre adéquatement aux normes d'encadrement exigées par l'ONE.

Cette évolution se fera dans le respect des repères et de la continuité de l'accueil.

Définition de la section « LES PETITES CHENILLES » : c'est une section qui peut accueillir 6 à 7 enfants maximum de 0 à environ 14 mois. Pourquoi ? l'agencement de cette section est réfléchi pour des tout-petits et/ou des moyens qui commencent à ramper, se mettre à 4 pattes, à se hisser et apprennent à marcher. L'âge n'est donc pas un facteur fiable, c'est plus le développement moteur de l'enfant qui guide son orientation et son changement de section.

Définition de la section « LES PAPILLONS » : c'est une section qui peut accueillir 7 enfants de 14 mois environ à 3 ans. Pourquoi ? L'agencement de cette section est réfléchi pour des moyens et/ou des grands qui ont acquis une certaine motricité et une motricité fine. L'accès à cette section dépend du développement moteur de l'enfant.

Donner à l'enfant une place active.

La professionnelle reconnaît les compétences et les intérêts propres de l'enfant, lui permet d'être pleinement acteur et lui donne une place de partenaire actif dans les situations d'interaction avec l'adulte et les autres enfants. Elle accompagne avec intérêt et bienveillance l'activité menée par l'enfant : les interventions de la professionnelle préservent une priorité donnée à l'activité de l'enfant par lui-même.

Dans les activités, tous les jeux sont à la disposition des enfants et accessibles. Ils peuvent ainsi choisir en toute liberté et en toute autonomie.

Dans les soins, le repos, les repas, des dispositifs sont mis en place pour favoriser cette place active comme :

Une petite escabelle pour accéder au plan de change et ce, pour les plus grands ;

Un évier et un wc adaptés aux enfants ;

Des lits « couchette » ;

De la vaisselle adaptée pour favoriser l'autonomie au moment des repas...

Le doudou joue un rôle de premier plan dans un milieu d'accueil et doit donc être mis à disposition de l'enfant. Il rend l'enfant plus autonome et fait la transition entre le connu et l'inconnu. Il lui permet de faire le passage entre la maison et le milieu d'accueil. Il favorise le développement de la confiance en soi de l'enfant.

Actions concrètes

Le doudou sera toujours à la disposition des enfants et ce, dans la section afin qu'ils puissent le retrouver et le prendre chaque fois qu'ils en ressentent le besoin.

La préoccupation de notre structure d'accueil est non seulement d'œuvrer à la maturation et à l'épanouissement de l'enfant mais aussi à l'élaboration d'un tissage de liens entre l'espace familial et l'espace "milieu d'accueil", de façon à ce que l'enfant garde une continuité d'existence, garante de son équilibre.

Actions concrètes

Préparer le premier accueil : Notre Maison d'enfants a mis un dispositif en place soit une période de familiarisation.

LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION :

Il s'agit d'un moment qui permet la construction de nouveaux liens entre l'enfant et le professionnel, entre les parents et le professionnel, entre l'enfant et les autres enfants accueillis. Investir dans ces premiers moments de l'accueil est une condition essentielle pour le bien-être de chacun.

La réussite de cette phase contribuera inévitablement au bon déroulement de la garde future.

C'est pourquoi, nous réservons une attention toute particulière à la visibilité des lieux de vie.

Différente pour tous, cette phase adhère néanmoins à des principes et l'idéal préconisé est de :

Présenter l'enfant à l'équipe. *L'enfant est accompagné de sa maman, de son papa ou des deux parents. Lors de ces rencontres, les parents découvrent en même temps que l'enfant, le milieu d'accueil. La présence des parents est très importante pour entretenir le sentiment de sécurité et pour établir une relation de confiance. Ces rencontres aident à dépasser les premières appréhensions et à aborder toutes les questions, les craintes qui préoccupent tous les partenaires. Le milieu d'accueil (ses couleurs, ses bruits, odeurs, objets, nouveaux visages) devient ainsi plus familier pour les parents et l'enfant. La professionnelle de l'accueil se familiarise aussi avec les pratiques des parents et les besoins de l'enfant.*

Lors de cette ou d'une future rencontre, *un soin (repas, change,...) est effectué par le parent accompagnant l'enfant sous l'œil avisé de la professionnelle de l'accueil. De nouveaux et rassurants repères se créent.*

Lors d'une étape ultérieure, *le parent accompagnant propose à la professionnelle de l'accueil de dispenser un soin (repas, change...) sous l'œil sécurisant du parent. Les premiers liens dans le milieu d'accueil se tissent et la confiance s'installe.*

La troisième étape *est alors de déposer l'enfant et ce, de manière progressive dans le milieu d'accueil en dehors de la présence des parents et d'identifier la(les) personne(s) qui prendra(ont) soin de lui.*

Un cahier de communication est offert à l'enfant, il fera partie de son histoire. Cet outil incontournable ne remplace pas le dialogue, la communication verbale mais permet aux parents et aux professionnelles de l'accueil de noter des informations « clé » pour la bonne continuité de la prise en charge de l'enfant.

Les activités

Art. 5. *Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.*

Art. 7. Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

La Maison d'enfants propose un environnement stimulant et est aménagée dans le but de permettre l'activité autonome et de favoriser la place active de l'enfant. Il le découvre, l'apprivoise, se l'approprié sous l'œil attentif des professionnelles de l'accueil. Les jeux sont stockés dans des bacs ou paniers accessibles aux enfants. Les enfants choisissent les jeux avec lesquels ils souhaitent jouer.

Des activités sont proposées et négociées mais pas imposées. Les professionnelles privilégient « le laisser faire seul » lors d'activités créatrices et valorisent la compétence des enfants. Toutes les productions des enfants sont des chefs d'œuvre !

La Santé et la Sécurité des enfants

Art. 8. Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Le tableau d'éviction est respecté et porté à la connaissance des parents.

La Maison d'enfants exige les certificats médicaux lors de l'accueil d'un enfant malade selon les recommandations prévues (le médecin doit attester que l'enfant malade peut fréquenter la Maison d'enfants et préciser le traitement à administrer).

La Maison d'enfants contrôle l'état vaccinal.

La Maison d'enfants dispose d'une pharmacie de base (paracétamol, sérum physiologique, désinfectants, comprimé d'iode), de petits matériels (thermomètre, petits ciseaux, mouche nez, aérosol, sparadraps) et de produits de soins (crème solaire, gel lavant à PH neutre).

La Maison d'enfants dispense aux enfants les soins dont ils ont besoin et les médicaments qui leur sont prescrits par un médecin.

La Maison d'enfants accueille les enfants dans un environnement intérieur et extérieur sain (entretien journalier des locaux, un plan de nettoyage et de désinfection est établi pour les équipements, jeux, linges de maison avec des produits repris dans la liste des biocides autorisés).

Le personnel dispose d'un gel lavant et désinfectant pour une bonne hygiène des mains.

Les infrastructures et les équipements sont adaptés aux jeunes enfants et répondent aux normes de sécurité : barrières de sécurité (une placée pour sécuriser l'escalier et une pour limiter l'accès à l'espace soins de la section « Les Papillons »), dispositif plein au niveau de la cage d'escalier, protection en mousse pour les parties saillantes des locaux (arrêtes des murs, seuils, bords de fenêtre), prises électriques placées hors portée des enfants, lits en bois.

La santé passe également par une bonne alimentation. La Maison d'enfants propose des repas variés, équilibrés en veillant à respecter la présence de tous les groupes alimentaires (les féculents, les fruits et légumes, les produits laitiers, les viandes, les matières grasses, l'eau).

Les menus sont affichés quotidiennement :

- *Petit déjeuner complet (tartine au fromage ou accompagnée de fruits) ;*
- *Dîner : viande ou poisson (au moins une fois par semaine), légumes de saison, féculent, matière grasse ;*
- *Goûter : fruits de saison, féculent (tartine, cracotte,...) et/ou produit laitier ;*
- *Eau à volonté*

Des liens fonctionnels avec d'autres institutions éducatives, culturelles..., d'autres ressources locales.

Article 18. - Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.

Notre milieu d'accueil propose des collaborations avec des ressources locales telles que :

Les Criquets : Accueillante autonome qui exerce son activité à proximité de notre lieu d'accueil. Des relations professionnelles se tissent de manière à répondre favorablement à un maximum de demandes d'accueil et ce, dans le respect des normes et de la capacité d'accueil ;

La Crèche « Les Lutins ».

Notre milieu d'accueil propose des possibilités de partenariat avec d'autres ASBL telles que :

Samy et ses amis, ASBL : ferme pédagogique située à Wanfercée-Baulet ;

Boule de Gomme ASBL : association située à Lambusart qui organise des ateliers ludiques, créatifs, psychomoteurs.